



## **Assemblée Générale 2017**

Samedi 16 Décembre 2017

Châteauneuf-sur-Isère (26)

### **Associations Présentes et représentées**

- ✓ 48 associations membres adhérentes
- ✓ 1 association membre associée
- ✓ 3 associations non membres

L'Assemblée Générale est ouverte à 10H07

Alexandre TAMÉ remercie les personnes qui ont fait le déplacement. Il déplore cependant l'absence de nombreuses associations qui n'ont pour certaines même pas répondu aux sollicitations.

Cette année fut particulière à plus d'un titre. Pour la première fois, la FédéGN a eu à gérer le décès d'un joueur en jeu (chute fatale). Ce joueur était titulaire d'une carte GN +, il a donc fallu s'occuper avec notre assureur de la déclaration de sinistre.

En mémoire de Guillaume, Alexandre TAMÉ propose une minute de silence, dûment observée.

### **Bilan d'activités de l'année**

Les bilans moraux et d'activité ont été diffusés il y a plusieurs semaines. Nous partions du principe qu'ils ont été lus par les membres. En effet, l'objectif est d'écourter autant que faire se peut la partie administrative de l'Assemblée générale pour plus se consacrer aux aspects « rencontres »

Nous tenons toutefois à évoquer plus particulièrement deux aspects de ce bilan

Quelques éléments vont toutefois être détaillés.

#### Assurance

Nous sommes dans une année charnière en termes d'assurance. Depuis quelques années nous sommes assurés par la Mutuelle des Sportifs. Le contrat arrivant à son terme au 31/12/18. Nous pouvons poursuivre avec la MDS ou lancer un nouvel appel d'offre pour peut-être réajuster le contrat en fonction de nouveaux besoins

Un cahier des charges sera à élaborer en tenant compte des besoins exprimés par les associations.

**Dans le cadre de ce travail, il faudra tenir compte de la sinistralité. En effet, nous constatons une baisse du nombre d'accidents, mais ceux-ci sont de plus en plus graves.**

Certaines associations font passer le jeu et le Rôle Play avant la sécurité (ex : pas de balisages des douves, pas de briefing sécu, ou briefings bâclés, etc...). Il en résulte des traumatismes crâniens avec amnésie partielle, arrêts de travail et diverses blessures relativement graves cette année. Les sinistres sont donc moins nombreux, mais plus graves. A chaque évènement, nous communiquons donc sur le sujet afin de prévenir de nouveaux accidents similaires.

**Il est indispensable de rappeler aux associations** que la responsabilité des dirigeants associatifs peut être engagée, soit via leur association, soit personnellement. Un joueur s'est retourné contre son association en 2016 → l'association a gagné le procès en première instance, aidée par la protection juridique du contrat fédéral, mais le joueur a fait appel.

Cela démontre aussi l'intérêt d'avoir les joueurs assurés par la même assurance que les associations.

Stéphane GESQUIERE ajoute que dans ce genre de situations, « il n'y a pas d'amis ». Ainsi la FédéGN est régulièrement contactée par des associations ou organisateurs sans associations qui se trouvent en difficultés pour avoir été mis en cause alors qu'elles n'étaient pas assurées.

Alexandre TAMÉ précise que dans toutes les assurances, il y a le procédé de la subrogation : on n'est pas maître des démarches entreprises par l'assurance, qui peut se retourner contre l'organisateur de son propre chef.

De ce fait des rappels de sécurité ont été et seront de nouveau effectués aux associations.

L'assurance, en effet n'est **pas obligatoire, mais indispensable**, sous peine de risquer d'autres attaques.

**Par ailleurs, l'assurance de la FédéGN propose une protection juridique au bénéfice des associations.** En cas de problème, il faut pouvoir se défendre. Avoir une protection juridique permet quand même de bénéficier de conseils et d'un avocat quand nécessaire. A ce jour, les associations assurées via la FédéGN n'ont jamais perdu un procès quand la protection juridique a été sollicitée (nous en sommes à une demie douzaine de cas, ce qui n'est pas neutre).

## Escrime ludique

La convention avec la FFE vise notamment à la mise en place à terme d'éducateurs fédéraux.

La première étape est la mise en place de stages d'initiateurs, dont un nouveau cette année sous la direction de Frédéric PLAYA (FédéGN) et Olivier HANICOTTE (FFE). Seize personnes ont participé à ce stage. Certaines d'entre elles sont présents à cette assemblée générale ont participé à ce stage.

La Commission Nationale Mixte (qui gère les relations entre FédéGN et FFE sur le sujet de l'escrime ludique) souhaite aller au-delà du diplôme d'éducateur fédéral, en mettant en place un BPJEPS.

Xavier JACUS note que ça semble aller lentement, mais que cela est compréhensible du fait des différences de nature entre les deux fédérations. La FédéGN est agréée Jeunesse et éducation populaire, la FFE est agréée jeunesse et sport. De ce fait, cette mise en place est lente mais productive et avance favorablement, notamment depuis la nomination d'Olivier HANICOTTE pour la FFE. Il est aussi important que les gens apprennent à se connaître

Direction prise est celle de ne pas privilégier un aspect (historique, sportif, ludique...), mais de faire en sorte que toutes les pratiquantes puissent trouver leur place dans cette « famille » qui se crée.

## Formation

Alexandre TAMÉ reprend : le fait de travailler avec la FFE fait interagir avec des personnes d'un très bon niveau de formation (maîtres d'armes). Cela impose de notre côté de **mettre en place une formation de formateurs pour 2018.**



**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)

**Les besoins en matière de formation sont de toute façon nombreux** (effets spéciaux, soutien psychologique, gestion associative). Une demande d'agrément de la FédéGN en tant qu'organisme de formation professionnelle est en cours. L'intérêt d'une formation en présentiel, sanctionnée par une attestation de suivi de formation, notamment le secourisme (PSC1) et la remise d'une attestation de participation au stage et d'atteinte des objectifs (après validation de la fiche de suivi et d'évaluation) est de permettre à mettre en place un diplôme fédéral.

## Bilan financier

Stéphane GESQUIERE : on travaille avec un logiciel de comptabilité qui permet de perfectionner le bilan. Il s'agit d'un logiciel gratuit appelé Garradin. Il est Open source. Les associations intéressées ne doivent pas hésiter à se rapprocher de la FédéGN si elles souhaitent l'utiliser

La mise en place de cet outil permet une meilleure gestion du budget.

Le budget de cette année est en augmentation cette année (58 260,94 €) et le solde est positif de 2 061,50 €, contrairement à l'an dernier où nous étions en déficit. Le fait d'avoir un solde positif a 2 intérêts :

- Renforcer notre réserve pour projet
- Entrer dans le cycle de 3 années en positif. Il s'agit en effet d'une des conditions pour pouvoir prétendre à une reconnaissance d'utilité publique. Les autres critères sont être considéré comme étant d'intérêt général (déjà acquis) et avoir plus de 200 membres (208 en 2017).

Les recettes les plus importantes sont les suivantes :

- Assurance GN (18 276 €)
- Adhésions (14 855 €)
- Dons (5 772,94 €)

**Problème : nous sommes très dépendants du système d'assurance**, ce qui rend toute évolution de celui-ci difficile.

Concernant les dons, nos déboires avec les impôts ne nous permettent plus pour le moment de réaliser de rescrits fiscaux. Un nouveau dossier va être déposé afin que cette possibilité qui nous était donné par le passé soit réactivée. L'intérêt de cette procédure et de permettre de déduire les dons faits à la FédéGN de ses impôts (incluant les déplacements pris en charge par les responsables, etc.).

A partir de ce bilan, **un budget prévisionnel de 71 750 € a été établi.**

Deux particularités :

- On arrête les demandes de subventions (à part au Conseil Général du Val d'Oise qui est accordé chaque année au titre de l'agrément jeunesse et éducation populaire). Vis à vis de l'État, les demandes de subvention demandent du temps, mais au-delà de la fabrication du dossier, un travail de « lobbying » est nécessaire alors qu'on n'a pas le temps de faire, d'autant que le résultat est bien souvent négatif (subventions d'État pour des assos autres que domaines de loisirs)
- Ce budget prévisionnel intègre des recettes liées aux projets de formations comme évoqué dans le bilan d'activité.



**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)

Théo demande quid des événements : LaboGN, NDHC... Alexandre TAMÉ répond que LaboGN est soutenu par la FédéGN mais indépendant. En ce qui concerne les Nuits du Huis-Clos (NDHC) un nouveau site a été développé et représente 4 ans de travail.

Les NDHC sont des événements importants au niveau initiation, mais aussi au niveau financier : En effet, ces manifestations permettent une augmentation du budget de la FédéGN, permettant ainsi de diminuer la part considérée comme commerciale par les impôts.

## Points divers

### Reconnaissance d'utilité publique

Sofiane demande quel est l'intérêt de l'agrément utilité publique. Alexandre TAMÉ réponds qu'une telle reconnaissance améliorerait notre visibilité, et permettrait de garantir la possibilité d'émettre des reçus fiscaux.

### Don de temps

Frederic PLAYA demande s'il est possible de faire un don de temps ?

Non, ça n'est pas possible.

Notre objectif est dans un premier temps d'obtenir de nouveau du service des impôts de déduire les dons faits à la FédéGN des impôts. Pour ce dernier aspect, il y a de l'espoir à terme, le dossier que nous montons à destination des impôts démontre que le jeu de rôles est défini comme outil d'apprentissage par le bulletin officiel de l'éducation nationale.

Stéphane GESQUIERE déplore la complexité du système administratif qui nous oblige à consacrer un temps important à gérer des problèmes administratifs. Sandrine DECLUME, salariée de la FédéGN depuis plusieurs années, n'est plus en emploi aidé et est entièrement auto financée par les ressources de la fédération. Par contre, la réduction des financements liés aux emplois aidés peut poser souci à terme.

### Les subventions

L'État réduit considérablement la voilure dans les domaines relatifs aux aides aux associations. Le GEANS, groupement d'employeurs auquel nous participions a mis fin à 12 contrats.

### Membres en sommeil

Il y a quelques années, il existait un statut de « membre en sommeil » qui a disparu du fait de sa trop grande complexité. Le CA de la FédéGN va relancer ce statut afin de permettre à une association ponctuellement sans activité de rester en contact avec la FédéGN.

Souvent, des associations ne réadhèrent pas parce qu'elles n'organisent pas de GN ou ont un cycle d'organisation supérieur à une année. La FédéGN est consciente du fait que les associations n'ayant pas d'activité n'ont pas de rentrées d'argent suffisantes pour régler une cotisation complète. Or, ce n'est pas parce qu'une association n'organise pas de jeu qu'elle n'a pas d'activités du tout (réunions, locations de salle, bricolage...). Cependant, une assurance est indispensable (bris accidentel de matériel, chute fortuite lors d'un repérage ...etc.).

**Un nouveau statut va être mis en place. Il s'agit d'une déclinaison du statut de membre associé** (pas de droit de vote à l'AG). Ainsi, pour une participation de **4€/an**, l'association concernée bénéficiera de l'assurance



**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)

FédéGN pour la préparation de leurs GN à venir et seront couvertes dans le cadre d'actions d'initiation et lors de la participation aux salons ou journées associatives (forums des assos). L'objectif est de permettre à ces associations de bénéficier d'une couverture sans se ruiner. Si l'association décide finalement d'avoir une activité normale, il lui suffira de payer le complément.

Alexandre TAMÉ précise, suite à une question, que le statut de membre n'ayant pas le droit de vote en AG existe depuis de nombreuses années à la FédéGN et n'est donc pas nouveau. Il est par ailleurs totalement légal et est déjà pratiqué par d'autres structures associatives.

### Adhésions spécifiques

Il existe au sein de la FédéGN des statuts spécifiques liées à des conventionnements passés avec d'autres structures. C'est par exemple le cas de la FFJDR (Fédération française de Jeu de Rôle) qui passe par la FédéGN pour assurer ses associations membres.

### Caractère annuel de l'assurance

Le caractère annuel de l'assurance pose un souci aux associations étudiantes qui fonctionnent sur une année universitaire à cheval sur deux années civiles. La FédéGN ne peut pas modifier son système de datation de l'assurance pour plusieurs raisons :

- Si l'on passe sur une année glissante, nous courons le risque que certains joueurs ne se rendent pas compte de ne pas être assuré. Une clôture systématique au 31 décembre des cartes GN permet de communiquer largement sur le sujet.
- Lors des renégociations de contrat avec les assureurs, l'existence de cartes en cours imposerait un changement de type de couverture pour les membres dont la Carte GN serait en cours, avec des obligations d'information qui seraient très lourdes.

La FédéGN a par contre mis en place un système qui permet aux joueurs de souscrire leur carte de façon anticipée (jusqu'à un an à l'avance) pour pouvoir gérer les inscriptions aux GN qui demandent communication du n° de Carte GN.

### Initiation et actions caritatives

L'association TROLL demande si le statut de membre associé est pertinent pour une association de GN ? Alexandre TAMÉ répond que ça n'est pas vraiment le cas quand une asso fait précisément du GN. Il faudrait donc payer 40€ à l'année. Il est précisé que **quand une association fait de l'initiation ou du caritatif, l'assurance est prise en charge par la FédéGN**, ce qui est intéressant pour les forums, les ateliers découvertes, Semaine du GN etc.

### L'assurance des organisateurs

La couverture des organisateurs est déjà prévue par le contrat d'assurance, donc pas besoin de mettre les organisateurs et bénévoles dans la partie « PNJ », car la FédéGN paye alors inutilement leur assurance en double. Cela concerne les équipes logistiques, cuistots, élus locaux, journalistes, photographes...

### Votes

Une interface permettant un vote via smartphone, tablette ou PC disposant d'une connexion internet a été développée et pourra, à terme, être mise à disposition des associations le souhaitant. Cette assemblée générale va permettre de procéder à un test grandeur nature de cette application.



Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)

- Quitus du bilan moral et du bilan d'activité : 20 pour, 2 nuls
- Quitus du bilan financier : 16 pour, 4 nuls, 2 abstentions

### Projet de modification des statuts et du règlement intérieur

Alexandre TAMÉ soulève la difficulté de faire évoluer les choses sur un mandat de seulement une année au conseil d'administration. Problème de stabilité par rapport aux instances extérieures, mais aussi en interne (difficulté de « mise en route » à l'entrée au CA etc.).

Par ailleurs les statuts actuels de la FédéGN n'ont pas évolué si ce n'est de façon cosmétique depuis plus de 10 ans. Ils ne sont plus adaptés aux demandes actuelles de l'état mais aussi au fonctionnement d'une structure telle que la notre. Certains points mériteraient ainsi d'être simplifiés.

Au cours de l'année, des sessions de vote thématiques seront organisées en ligne (consultation des membres sur les activités). Il rappelle également l'existence du groupe Facebook FédéGN discussion qui permet d'offrir un espace d'échange.

### Sécurité

Suite à un incident survenu en Belgique cette année, notre attention a été attirée sur les risques relatifs à l'utilisation des arcs en GN. Il est évoqué la création de normes de sécurité communes entre la Belgique et la France quand les législations des deux pays sont concordantes.

La fédération belge BELarp est en outre en train de réaliser une expertise en balistique pour fixer des critères généraux et objectifs à l'intention des fabricants, organisateurs, utilisateurs d'arcs de GN. Cela permettra la mise en place des critères communs et objectifs.

La FédéGN travaille également sur le sujet des nerfs suite à l'augmentation de puissance constatée.

### Communication

Il est utile pour les associations de communiquer leurs activités à la FédéGN, que ce soit pour GN Mag ou la Lettre de la Fédé.

### Election du CA

**Sylvain DRUART** se présente pour intégrer le CA, afin de travailler sur la protection des organisateurs et des joueurs. Il souhaiterait une protection des personnes à l'image des fédérations sportives avec la mise en place d'une commission de déontologie qui pourrait par exemple suspendre la Carte GN de la personne. Il dispose d'une longue expérience associative et pourra notamment s'appuyer sur les compétences qu'il a acquise qu sein du CA de la ligue régionale de Volleyball des Hauts-de-France.

**Christophe BROCK** se présente comme pratiquant de l'airsoft. Il souhaiterait œuvrer pour les thématiques liées à la sécurité dans le GN.

**Xavier JACUS** se présente pour un renouvellement de son mandat et souhaite continuer à s'occuper des relations extérieures et notamment de l'escrime ludique.

Candidat non présent : **Guillaume MOITRIER**, ancien coordinateur régional lorraine, poste auquel il a officié durant plusieurs années. Il est resté à l'écart durant deux ans en raison de sa reconversion professionnelle mais souhaite reprendre ses activités dans le monde du GN. Il est membre de l'association La Cave aux Ours



**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)

qui a une pratique transverse (GN, JDR, Trollball...). Il constate de la FédéGN dispose d'énormément d'outils mais qu'ils sont sous-exploités et se propose de revaloriser ceux-ci.

Résultats de l'élection :

- Sylvain DRUART – Association Fantasticus 23 voix
- Christophe BROCK – Association Team IS 38 23 voix
- Xavier JACUS – Association ALSG 23 voix
- Guillaume MOITRIER – Association La Cave aux Ours 21 voix

L'Assemblée Générale est clôturée après épuisement de l'ordre du jour

*Merci à Axelle pour sa prise de notes durant l'assemblée générale*



**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)

Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)